

COMMUNE de BONDIGOUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JUIN 2018

L'an Deux Mil dix huit, le vingt cinq juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 19 juin 2018

Nombre de Membres : 11- en exercice 11-présents 11-votants

Présents : Didier ROUX, Danièle CUARTERO, Michel ESCOUBIE, Thierry PEREZ, Véronique PONSOLLES, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Philippe ROMAIN, Corinne LEROY, Eric GEORGES, Yves BELLOC, Michel GAIO.

Secrétaire de séance: Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 12/04/2018.
2. Communauté de Communes Val d'Aïgo :
 - a. Intégration de Buzet-sur-Tarn.
 - b. Contact avec Toulouse Métropole.
3. Accord définitif sur les conditions de liquidation du SIAHRV.
4. Présentation esquisse projet parking de la salle des fêtes.
5. Effacement des réseaux Route de Montvalen.
6. Site internet.
7. Restauration du Monument aux Morts.
8. Budget local commercial : admission en non valeur de titres de recettes de l'année 2012 pour un montant de 156.80 €
9. Budget communal : admission en non valeur de titres de recettes de l'année 2003 pour un montant de 233.53 €
10. Vol des câbles Orange.
11. Questions diverses.

1- Approbation du procès verbal de la réunion du 12/04/2018.

Le Procès Verbal de la séance du 12 avril 2018 a été adressé avec la convocation par courrier aux membres de l'assemblée. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Communauté de Communes Val d'Aïgo.

a) Intégration de Buzet-sur-Tarn.

M. le Maire fait un point aux membres de l'Assemblée de la question de l'intégration de Buzet-sur-Tarn. Après des tours de tables et des négociations intenses, elle a été actée. La date de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val d'Aïgo intégrant la commune de Buzet-sur-Tarn n'a pas encore été défini (décision du Conseil d'Etat en attente).

b) Contact avec Toulouse Métropole.

M. le Maire rend compte de la visite de M. Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole avec les élus de la Communauté de Communes de Val d'Aïgo et de sa présentation de la Métropole de demain.

Il en ressort une volonté unanime d'œuvrer ensemble pour créer de nouvelles synergies positives dans l'intérêt de nos concitoyens. Des actions seraient menées sur les thématiques suivantes :

- Le tourisme (visibilité du territoire de Val d'Aïgo sur Toulouse, attirer les personnes sur Val d'Aïgo),
- L'agriculture et la viticulture (développer le maraichage et la vente locale, faire connaître les productions du territoire sur Toulouse),
- L'attractivité des zones économiques (intégration des zones du territoire dans le catalogue d'espaces disponibles pour les entreprises).

3- Accord définitif sur les conditions de liquidations du SIAHRV.

Monsieur le Maire rappelle au l'assemblée que dans la cadre de la procédure de dissolution du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la région de Villemur (SIAHRV) le Conseil municipal par sa délibération n° 2017-07-12-0042 en date du 07 décembre 2017 a déjà donné son accord de principe sur la liquidation financière et patrimoniale du SIAHRV en 2017, tout comme l'ensemble des membres du syndicat.

Il rappelle également l'Arrêté inter-préfectoral du 13-10-17 ayant mis fin aux compétences du SIAHRV à la date du 31 décembre 2017, ce dernier est en phase de liquidation à partir de cette date,

Monsieur le Maire précise que suite à la signature de l'Arrêté inter-préfectoral du 27 et 29 septembre 2017, l'ASA de la Région de Villemur a bien repris la compétence irrigation du SIAH de la Région de Villemur à compter du 1/01/2018 sur le même territoire,

Il informe le Conseil municipal que, l'assemblée délibérante du SIAH lors de la séance du 22 s'est prononcé de façon définitive en faveur du transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du SIAHRV à l'ASA de la région de Villemur, de telle sorte que la totalité de l'actif et du passif du Syndicat sera reprise par l'ASA. Approuvant les résultats du compte de gestion 2017, ainsi que le bilan de clôture et la balance des comptes au 16 juin 2018.

Il indique qu'il appartient à présent aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur les conditions définitives de liquidation financières et patrimoniales du SIAHRV.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confirmer son accord sur le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du SIAHRV à l'ASA de la Région de Villemur ayant repris la compétence, incluant ainsi la totalité de l'actif et du passif dans le cadre de la liquidation du syndicat telle qu'adoptée par le Comité syndical par délibération du 22 juin 2018.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du SIAHRV à l'ASA de la région de Villemur, de telle sorte que la totalité de l'actif et du passif du Syndicat sera reprise par l'ASA de la Région de Villemur.

4- Présentation esquisse projet de parking de la Salle des Fêtes.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur la configuration du projet de parking à la salle des fêtes parmi les 3 esquisses qui leur ont été distribuées avec la convocation, à savoir :

- **Esquisse 6.6** : composée d'une voie centrale à sens unique au niveau du nouveau parking (pas de sortie sur la RD61) comprenant 14 places de parking en épi 60° et d'une voie à sens unique vers l'entrée de la salle des fêtes comprenant la réorganisation des places de parking soit 7 places dont 1 PMR. Soit au total 21 places.
- **Esquisse 1.6** : composée d'une voie centrale à double sens au niveau du nouveau parking (avec sortie sur la RD61) comprenant 16 places de parking perpendiculaire et d'une voie à sens unique vers l'entrée de la salle des fêtes comprenant la réorganisation des places de parking soit 7 places dont 1 PMR. Soit au total 23 places.
- **Esquisse 2.6** : composée d'une voie centrale à double sens au niveau du nouveau parking (avec sortie sur la RD61) comprenant 16 places de parking perpendiculaire et d'une voie à double sens vers l'entrée de la salle des fêtes comprenant la réorganisation des places de parking soit 7 places dont 1 PMR. Soit au total 23 places.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité l'esquisse n°6.6.

M. le Maire précise que les travaux débuteront en 2019 /2020.

5- Effacement des réseaux Route de Montvalen.

M. le Maire rappelle qu'il a été réalisé d'importants travaux d'effacement de réseaux sur la commune de Bondigoux au cours des dernières années. Dans un premier temps une partie du centre bourg (rue Principale), pour s'étendre ensuite, dans un souci

d'harmonisation de l'ensemble, aux abords immédiats du centre en direction de Layrac et de Villemur, et en dernier lieu la rue Marius Cazeneuve.

Dans la même optique, il prononce de continuer les travaux d'effacement de réseaux sur la Route de Montvalen de l'Eglise au Pont de la Mouline et demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ce projet afin de pouvoir solliciter le SDEHG pour une étude technique et financière.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à M. le Maire pour saisir le SDEHG pour la réalisation d'une étude technique et financière en vu des travaux d'effacement des réseaux Route de Montvalen de l'Eglise au Pont de la Mouline.

6- Site Internet.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en juin 2014, la commune s'était inscrite au Programme DÉSIDÉ31 de l'Agence Technique Départementale pour la création de son site Internet.

Aujourd'hui, malgré le travail fourni par la commission communale en charge de sa réalisation, le site n'est toujours pas opérationnel. En effet, c'est un travail complexe et long pour la mise en œuvre du site et l'ATD n'apporte qu'une aide partielle dans la conception.

En conséquence, M. le Maire propose de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation du site de la Mairie, qui pourra bien sur récupérer tout le travail déjà fait à ce sujet.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à M. le Maire pour demandes des propositions à des prestataires.

7- Restauration du Monument aux Morts.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette année est célébré le centenaire de la guerre 14-18. A cette occasion une cérémonie aura lieu lors de la fête locale. Il précise que le Poilu au Monument aux Morts se dégrade et présente à l'Assemblée un devis d'un professionnel en rénovation d'art pour la restauration (peinture, reprise des points de rouille, sablage...) du soldat et des éléments de décoration présents sur le Monument (obus, coq, feuilles de laurier) pour un coût d'environ 10 000 € hors subventions. Il précise que cela ne pourra pas être effectué pour cette année, et qu'il a confié à l'agent technique, pour parer au plus pressé, de repeindre tous les éléments en vert.

Toutefois, il demande au Conseil municipal de se prononcer pour une future restauration.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à la restauration des éléments du Monument aux Morts par un professionnel.

Toujours au sujet du Monument aux Morts, M. le Maire informe les membres de l'assemblée que la haie qui l'entoure est disparate et propose les solutions suivantes :

- Suppression totale de la haie existante et mise en place en remplacement d'un parterre en concassé (ardoise et brique) 2 pour, 9 contre.
- Conservation de la haie dans son état 2 pour, 9 contre
- Suppression totale de la haie existante et mise en place d'une nouvelle haie sur un parterre en concassé (ardoise et brique) 7 pour, 4 contre

Suite aux votes exprimés, M. le Maire va charger l'agent technique avec les services de la Communauté de Commune de procéder à l'arrachement de la haie et la mise en place du parterre de concassé. Il précise que la plantation de la nouvelle haie interviendra en novembre.

Pour en finir avec le sujet, M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il va faire appel aux enfants du village pour le dépôt de gerbe au Monument lors de la fête locale et proposer des lectures sur les soldats inscrits sur le Monuments. Un article sera publié dans le Souhet distribué début juillet.

8- Budget local commercial : admission en non valeur de titres de recette de l'année 2012 pour un montant de 156.80€.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 4 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - n° 3 de l'exercice 2012 (loyer de mars à décembre 2012 €)
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 156.80 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du local commercial.

9- Budget communal : admission en non valeur de titres de recette de l'année 2003 pour un montant de 233.53 €.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 4 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 64 de l'exercice 2003 (remboursement contre visite contrôle assainissement individuel pour 44.02 €)
- n°83 de l'exercice 2003 (remboursement contrôle assainissement individuel pour 68.09€)
- n° 106 de l'exercice 2003 (remboursement contrôle assainissement individuel pour 121.42 €)
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 233.53 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

10- Vol des câbles Orange

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des avancées sur les vols successifs des câbles d'Orange.

- Nouveaux enquêteurs de Toulouse sont sur l'affaire – Enquête en cours. Le cas de ces vols qui touchent Bondigoux et Layrac est un des plus importants de la Région voir de France. Il s'agit d'un réseau de professionnels bien organisé.
- Du côté d'Orange, remplacement des plaques par des plaques coffre forts.

11- Questions diverses.

M. ESCOUBIE Michel fait part au Maire de la plainte des riverains de la Rue Saint-Martin victime d'incivilités routières (vitesse excessive dans la rue). Il demande à la municipalité de trouver une solution pour leur sécurité.

M. le Maire prend acte et va organiser une réunion d'information avec les riverains.

Mme Nathalie SOURBIER-CAZELLES fait part au Maire de la détérioration importante de la chaussée (décollement de l'enrobé par plaque) sur la raquette Impasse des Acacias. M. le Maire va en informer les services voirie de la Communauté de Communes pour intervention.

Mme Corinne LEROY demande, dans la mesure où la Communauté de Communes a pris la compétence Piscine, si les habitants des communes autres que Villemur et Bessières (ou sont les piscines) peuvent avoir des tarifs identiques.

Le Maire se propose d'interroger le DGS de Villemur à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Didier ROUX.

